

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 25 juillet 2023

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 juillet 2023 - salle de réunion de la Mairie

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-cinq juillet, à vingt heures et trois minutes, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CURT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

Présents : M. CURT Jean-Pierre, M. BALDASSO Adolphe, M. BERTHIER Benjamin, Mme CAFFIN Marie-Christine, Mme DESMOULINS Monique, Mme FAURE-TROUSSIER Catherine, Mme FAUVEL Anne-Marie, Mme GIRAUD Murielle, M. MICHON Jean-Luc, M. CIOT Romuald, Mme BEIJBOM Christina

Absents excusés : M. CORMINIER Eric

Absents non excusés : M. MAILHE Frédéric, Mme GURKE Lise

A donné procuration : M. CORMINIER Eric à M. CURT Jean-Pierre,

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 18/07/2023

Mme Murielle GIRAUD a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance 27 juin 2023.

Ordre du jour de la séance du 25 juillet 2023 :

- 1. Construction réservoir d'eau potable aux Alemans : attribution d'aide dans le cadre de la convention CLE EDF 2023**
- 2. Marchés Construction réservoir d'eau potable aux Alemans**
 - Lot 1 – Terrassements VRD Démolition**
 - Lot 2 – Génie Civil**
 - Lot 3 – Équipements hydrauliques et serrurerie ;**
- 3. Demande de subvention au Conseil Départemental : Remise en état chemin suite à un glissement de terrain ;**

Infos diverses

Réunion du Conseil Municipal du 25 juillet 2023

OUVERTURE DE SÉANCE

M. le Maire fait part au conseil de la lettre de démission de l' élu Sylvain FONTE ;
La lettre est datée du 11 juillet M. Sylvain FONTE informe le conseil d'un projet personnel et professionnel d'un an qui ne lui permet plus de pouvoir assumer son rôle d' élu.
La lettre de démission a été envoyée à la préfecture qui a notifié la prise en compte de cette démission et a rayé M. Sylvain FONTE du répertoire national des élus. Elle a demandé à la commune de rayer M. Sylvain FONTE du tableau du conseil municipal de Saint-Honoré.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2023

**11 VOIX POUR
1 ABSTENTION**

**1- CONSTRUCTION RÉSERVOIR D'EAU POTABLE AUX ALEMANS : ATTRIBUTION D'AIDE
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CLE EDF 2023**

Monsieur le Maire rappelle que **dans un souci de sécurisation de la ressource en eau potable**, le Conseil Municipal a décidé de la **création d'un réservoir de 200 m³ au hameau des Alemans** à la place de l'existant, fort vétuste et d'une faible capacité de 40 m³.

Par délibération n° 2022-023 en date du 05 avril 2022, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à établir auprès de la CLE Drac-Romanche, un projet **CLE EDF** concernant ce programme de travaux estimé à 482 000.00 € HT, qui s'inscrit dans le cadre d'un objectif prioritaire du SAGE Drac Romanche et répond à la thématique « Sécurisation eau potable » définie à l'article 3.2 de la convention cadre CLE/EDF.

Une convention entre Électricité de France et la Commune de Saint-Honoré a été établie définissant les modalités techniques et financières de mise en œuvre du projet « **construction d'un réservoir d'eau potable de 200 m³ pour sécuriser l'alimentation en eau potable** », retenu au titre de la Convention cadre signée entre la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Drac et de la Romanche portée par Grenoble-Alpes Métropole.

12 VOIX POUR

Réunion du Conseil Municipal du 25 juillet 2023

2- MARCHÉS CONSTRUCTION RÉSERVOIR D'EAU POTABLE AUX ALEMANS

M. le Maire explique au conseil que le bureau d'étude est dorénavant habilité pour réaliser l'ouverture des plis de réponse à l'appel d'offre et faire l'analyse et la notation suivant les critères de jugement du règlement de la consultation. La commission d'appel d'offre des élus n'a donc pas eu à se réunir. Les documents d'analyse ont été transmis à l'ensemble des élus.

En 2022, dans un souci de sécurisation de la ressource en eau potable, le Conseil Municipal décidait de la création d'un réservoir de 200 m³ au hameau des Alemans à la place de l'existant, fort vétuste et d'une faible capacité de 40 m³.

Dans le cadre de ce programme de travaux, la maîtrise d'œuvre a été confiée à ALP'ETUDES Ingénieurs Conseils par délibération n° 2022-009 en date du 01/03/2022.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour le choix des entreprises (marchés publics attribués en Procédure adaptée passée en application des Articles R2123-1^{er} + 4 +5 et R2131-12 du Code de la Commande Publique).

Lot 1 – Terrassements VRD Démolition

L'estimation prévisionnelle relative au marché pour le lot 1 était de 113 602,50€ HT.

Une seule entreprise a répondu pour ce lot, CARRON TP pour un montant de 97 060€ HT.

Lot 2 – Génie Civil

Pour le lot 2, une estimation prévisionnelle des travaux de 184 830 €HT a été calculée.

Deux entreprises ont répondu.

BTP CHARVET pour un montant de 180 180.00€ HT avec une note globale pondérée selon le règlement de la consultation de 18.20/20.

Et LAGIER BATIMENT pour un montant de 176 281€ HT avec une note globale pondérée selon le règlement de la consultation de 18.80/20.

L'entreprise LAGIER BATIMENT a été retenue pour le lot 2.

Réunion du Conseil Municipal du 25 juillet 2023

Lot 3 – Équipements hydrauliques et serrurerie

Pour le lot 3 l'estimation prévisionnelle des travaux de 89 166 €HT a été calculée.

Deux entreprises ont répondu pour ce lot.

L'entreprise AECl pour un montant de 125 898.60€ HT avec une note globale pondérée selon le règlement de la consultation de 14.71/20.

L'entreprise RTS-RAVIX/CROS pour un montant de 85 560€ HT avec une note globale pondérée selon le règlement de la consultation de 19.45/20.

L'entreprise RTS-RAVIX/CROS a été retenue pour le lot 3.

12 VOIX POUR

Mme Christine CAFFIN interroge le conseil sur la nécessité de maintenir la construction du réservoir compte tenu du contexte actuel : la baisse du taux de subvention du département et de l'agence de l'eau ; l'augmentation significative du taux d'intérêt pour l'emprunt ; le transfert de compétence prévu au 1^{er} janvier 2026 à la communauté de communes.

M. le Maire répond qu'il est aujourd'hui nécessaire de construire ce nouveau réservoir d'eau avec une plus grande capacité. Le réservoir des Alemans est le plus vétuste de la commune. Avec seulement 40m³ d'eau, il ne suffit plus lors des périodes estivales et sa faible capacité impacte le débit d'eau des habitations du haut du hameau de Fugières.

En complément, M. le Maire précise que les permis de construire qui sont délivrés dépendent et dépendront de ce nouveau réservoir de 200m³. Sans ces travaux la commune ne serait plus en mesure de délivrer de nouveaux permis de construire ou de changement de destination pour de nouveaux logements.

Si les travaux ne sont pas réalisés aujourd'hui, le réservoir ne sera pas une priorité lors du transfert de compétence à la communauté de commune et il ne verra peut-être jamais le jour.

Après les explications de M. le Maire, l'ensemble du conseil confirme l'importance de construire ce nouveau réservoir.

Réunion du Conseil Municipal du 25 juillet 2023

3- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL : REMISE EN ÉTAT DU CHEMIN SUITE À UN GLISSEMENT DE TERRAIN.

Monsieur le Maire rappelle que dans la nuit du 29 au 30 décembre 2021, de très fortes intempéries (fortes pluies diluviennes) ont causé de nombreux dégâts sur la Commune et avec la fonte des neiges ont entraîné un glissement de terrain chemin des Douves ainsi-que des coulées de boue dans certaines rues et chemins communaux.

La Commune de Saint-Honoré a été reconnue en l'état de catastrophe naturelle du 28/12/2021 au 31/12/2021 par arrêté du 24/05/2022 (INTE2211971A).

Avant de procéder à la remise en état des chemins endommagés, une étude de diagnostic et d'avant-projet a dû être réalisée par l'ONF (service RTM) – Agence Travaux Auvergne- Rhône-Alpes – et a été financée par la Commune à hauteur de 2 800.00 € HT.

Le montant des travaux est estimé à **17 153.00 € HT (étude ONF incluse)**.

L'une des parcelles en amont du talus n'a pas réalisé les travaux de remise en état pour stabiliser ce talus. La commune ne pourra intervenir sur le chemin qu'après la réalisation par le propriétaire des travaux préconisés lors de l'étude faite par RTM (Restauration des Terrains en Montagne).

12 VOIX POUR

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 25 juillet 2023

Points Divers :

. Un incident s'est produit ce lundi 24 juillet chez Rosi Alpes. Il est identique au précédent et s'est déroulé dans les mêmes conditions. M. le Maire a fait le signalement auprès de la communauté de commune (propriétaire des locaux) qui a fait un retour à ROSI ALPES en rappelant que tout incident devait être signalé aux différents services et interlocuteurs de la communauté de commune qui sont impactés (environnement....) ainsi que de la commune de Saint-Honoré.

. Alpes Études (bureau d'études) a été reçu pour une étude sur l'avant-projet de l'aménagement du carrefour de Fugières (ancienne Mairie) avec pour objectifs : la sécurisation du carrefour en accord avec le département ; l'aménagement du carrefour avec comme impératif de conserver un point d'eau et un point d'éclairage ; la création d'un espace vert pour répondre aux retours faits lors de la consultation des habitants.

. Un projet d'aménagement de toilettes publiques sur le site de la salle des fêtes de Charles PONCET a été adopté par le conseil. Il a été convenu de réaliser les travaux sur le bâtiment existant afin d'ouvrir les toilettes à l'arrière de la salle des fêtes pour réduire le coût de cet aménagement. Les travaux ainsi que la mise en place de la signalisation des toilettes ont été finalisés pour le 14 juillet.

**LA SÉANCE EST LEVÉE
À 21h31**